MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Enquêteur statistique
à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La DRAAF, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, a notamment pour mission de collecter les données statistiques dans les domaines de l'agriculture et de la forêt.

Les enquêtes se déroulent généralement en face-à-face avec un exploitant agricole (cas le plus fréquent), un exploitant forestier ou un responsable de scierie. Elles visent à recueillir des données relatives aux superficies exploitées, aux cheptels, aux pratiques culturales, à la production, etc. Les entretiens durent entre 15mn et 1h45. Leur complexité dépend du niveau de technicité des sujets abordés. Les exploitations ou les entreprises à enquêter sont réparties pour constituer des zones (partition régionale) que l'on attribue à un enquêteur en minimisant ses déplacements. Le nombre de questionnaires à réaliser peut éventuellement être adapté aux disponibilités de l'enquêteur. Une enquête dure entre deux et quatre mois.

Travail à réaliser par l'enquêteur pour les enquêtes en face-à-face

Une liste d'exploitations ou d'entreprises à enquêter est fournie à l'enquêteur. Elle comporte les données d'identifications des enquêtés. Chaque enquêté reçoit un courrier du ministère l'informant de l'enquête et du nom de l'enquêteur qui prendra contact par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous.

L'enquête se fait par saisie directe sur un ordinateur portable prêté par la DRAAF. Un téléphone portable peut éventuellement être mis à disposition pour la prise de rendez-vous et les contacts.

Le temps de travail varie suivant l'enquête, la durée d'entretien, le nombre de structures à enquêter et l'étendue de la zone. Toutefois, ce n'est jamais un travail à temps complet.

Accompagnement et formation de l'enquêteur

Suite au recrutement et avant la première enquête en face-à-face, l'enquêteur reçoit au préalable une formation générale sur les sujets suivants : métier de l'enquêteur, concepts statistiques agricoles, cadre juridique. Puis pour chaque enquête confiée, l'enquêteur bénéficie d'une formation technique. Elle dure généralement une journée et a pour objectif de préciser les notions qui sont abordées dans le questionnaire. Ensuite, l'enquêteur bénéficie d'un accompagnement par un chargé d'enquête pour ses premiers rendez-vous. Le pôle enquêtes de la DRAAF est également à sa disposition pour répondre à toutes ses questions et l'aider dans les difficultés qu'il peut rencontrer tout au long de la collecte.

Contrat et rémunération de l'enquêteur

Pour chaque enquête, l'enquêteur signe une décision d'engagement, équivalente à un contrat, couvrant la durée de sa mission, du 1er jour de formation à la fin de la période de collecte de l'enquête.
La rémunération (comprenant le salaire + le déplacement) est calculée à l'acte. Le tarif du questionnaire est fixé au niveau national et est variable suivant l'enquête et la durée d'entretien. Pour une enquête avec des entretiens d'environ une heure, le tarif est de l'ordre de 40 à 54 € bruts. Il comprend :

- une part relative à la rétribution du travail fourni, soumise à cotisations,

- une part forfaitaire de remboursement des frais (que l'enquêteur se déplace à 5 ou 25 km, il aura droit au même forfait).

L'enquêteur a donc intérêt à habiter à proximité immédiate de son secteur et à organiser au mieux ses tournées. Certains secteurs particulièrement difficiles en raison du relief, peuvent, à titre dérogatoire, faire l'objet d'un ajustement personnalisé.

Compétences requises

☑ Connaissance du milieu agricole souhaitée.
☑ Des qualités d'adaptation, d'organisation et de gestion de son temps de façon autonome.
☑ Une pratique de l'informatique de base.
☑ Le goût du contact et du relationnel.
☑ La rigueur et la neutralité dans la mise en œuvre des consignes.
☑ Permis B et voiture / Assurance pour déplacements professionnels.
☑ Accès internet.

Contacts

>Sabine GUILLAUME
Cheffe du pôle enquêtes
Tél. 07 65 15 50 73
sabine.guillaume@agriculture.gouv.fr

>Carole GUILLAIN
Gestionnaire administratif
Tél. 07 64 45 49 61
carole.guillain@agriculture.gouv.fr

Service de l'information statistique, économique et territorial (SRISET)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Lyon : 165 rue Garibaldi
CS83858 69401 LYON cedex 03

Courriel du service :
sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr